

24 novembre 2008

**Déclaration de franchissement de seuil et déclaration d'intention**  
**(article L. 233-7 du code de commerce)**

**CEGID GROUP**

(Eurolist)

Par courrier du 24 novembre 2008, la société Eurazeo (32, rue de Monceau, 75008 Paris), a déclaré avoir franchi en hausse, le 16 novembre 2008, le seuil de 10% des droits de vote de la société CEGID GROUP, et détenir 639 432 actions CEGID GROUP représentant 1 278 864 droits de vote, soit 6,93% du capital et 10,88% des droits de vote de cette société (1).

Ce franchissement de seuil résulte d'une attribution de droit de vote double par suite de l'inscription au nominatif des actions CEGID GROUP depuis quatre ans.

2- Par le même courrier, la déclaration d'intention suivante a été effectuée : « Nous agissons seul et n'avons pas l'intention d'acquérir des actions supplémentaires, ni de prendre le contrôle de la société CEGID GROUP. Ce franchissement de seuil intervient de manière passive suite à l'attribution de droits de vote double. Nous sommes déjà représentés au conseil d'administration de CEGID GROUP et n'envisageons pas de demander la nomination d'un administrateur supplémentaire.

La présente déclaration est susceptible d'être modifiée dans les conditions prévues par la loi. »

---

(1) Sur la base d'un capital composé de 9 232 679 actions représentant 11 754 047 droits de vote.